

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « CRAFT AND TIPS »

Article 1 : Organisation du jeu concours

Le jeu concours « PAROLE DE CAVISTES » est organisé par « Nicolas SA », domicilié à « 1 rue des Oliviers 94320, Thiais » (ci-après dénommé « Nicolas »).

Article 2 : Participation

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des employés de l'Organisateur et des membres de leur famille.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Le Participant doit remplir le formulaire de participation disponible sur le site internet du jeu concours à l'adresse suivante : « www.craftandtips.nicolas.com » et répondre correctement à la question du quiz

Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois au jeu concours.

Article 3 : Modalités du jeu concours

Le jeu concours « PAROLE DE CAVISTE » se déroule du « 25-05-2023 » à « 28-12-2023 » inclus.

Le Participant doit remplir le formulaire de participation en renseignant les champs obligatoires, notamment son nom, prénom et adresse email et il doit répondre à une question pour tenter d'être tiré au sort.

Le tirage au sort aura lieu tous les quinze jours à compter de la date de début du jeu concours. Les tirages au sort auront lieu aux dates suivantes : 22-05-2023, 28-12-2023 etc.

Les gagnants seront informés par email à l'adresse qu'ils ont renseignée dans le formulaire de participation.

Article 4 : Dotations

Les gagnants remporteront l'une des dotations suivantes :

1 carte cadeau d'une valeur de 25€

1 carte cadeau d'une valeur de 50€

1 carte cadeau d'une valeur de 100€

Les Dotations ne pourront être ni échangées, ni remboursées, ni faire l'objet d'un versement en espèces.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer la Dotation par une autre dotation équivalente en cas d'indisponibilité de la Dotation initiale.

Article 5 : Utilisation des données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de ce jeu concours sont destinées à l'Organisateur et sont nécessaires à la participation au jeu concours et à l'attribution de la Dotation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Il peut exercer ce droit en écrivant à l'adresse de l'Organisateur.

Article 6 : Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 7 : Modification du règlement

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement